



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

du 9 décembre 2016

MEMBRES DE LA COMMISSION PRÉSENTS :

M Gilles BELLOIN	Représentant du maire
Mme Bernadette HUGELE	Conseillère municipale
Mme Joëlle POTIER	Conseillère municipale
Mme Nicole LE MANACH	Foyer L. FIEVET
M Philippe LABBE	Foyer L. FIEVET

ABSENTS EXCUSES

M Claude ROBERT	Maire
M Abdéramane CISSÉ	Conseiller municipal
Mme Nathalie GUADAGNIN	Conseillère municipale
M. Stéphane MONNIER	Foyer L. FIEVET
M Étienne LEVASSEUR	Foyer L. FIEVET
M. Georges TAG	APF
Mme Murielle VINCETTE	Conseillère municipale

COMPTE RENDU

Ad'AP

Plusieurs difficultés à la mise en œuvre :

- nombreux corps de métier,
- recherche de fournisseurs proposant du matériel aux normes (tapis, signalétique),
- solutions proposés par le cabinet Qualiconsult pas toujours adaptées.

Afin de faciliter la mise en œuvre des différentes réglementations pour les établissements recevant du public (ERP), sécurité incendie et accessibilité un poste a été crée en septembre

Travaux effectués en 2016

Groupe scolaire. des Hauts Champs :

La mise aux normes d'accessibilité est prise en compte dans le projet d'agrandissement de l'école. L'ensemble du groupe scolaire sera donc totalement accessible fin 2017. De ce fait les travaux prévus cette année n'ont pas été réalisés

École du village :

Le matériel est commandé (budget 2016) ou en attente de devis, les travaux seront réalisés au court du premier trimestre 2017

G.S. du Trait d'Union :

La subvention demandée n'a pas été obtenue. Une réflexion est en cour pour une solution plus globale à l'accessibilité du restaurant scolaire. Les propositions se feront en concertation avec les enseignants.

Hôtel de ville :

La place de parking a été réalisée en 2015 (voir pour la signalétique et la largeur), concernant l'escalier extérieur, on recherche une solution esthétique pour ne pas défigurer le parvis de la mairie.

Espace Eiffel :

Nous ne sommes pas propriétaire des lieux, nous devons voir avec France Habitation pour la réalisation de gros travaux, en particulier à l'extérieur,

ALSH élémentaire :

Le bureau de la directrice a été transféré à l'ALSH maternelle entièrement accessible.

Maison de la petite enfance :

La décision a été prise de remplacer la porte d'entrée par une porte coulissante, mieux adaptée pour l'accessibilité et la sécurité demandé par Vigipirate.

Ancienne crèche devenue espace Ferdinand de Lesseps :

Complètement rénové avec la création d'un cabinet d'aisance accessible. La mise aux normes des abords sera réalisé lors des travaux du marché.

Église :

Premier trimestre 2017

ALSH¹ maternel :

Travaux faits.

Centre culturel :

En partie réalisé à finir début 2017.

Les gros travaux pour l'accessibilité prévus en 2017 :**G.S. des Hauts Champs.**

Début et fin des travaux d'agrandissement et de mise en accessibilité.

École du village :

Étude pour de nouveaux sanitaires accessibles PMR.

G.S. du Trait d'Union :

Finir la partie le long du restaurant scolaire et installer un appareil élévateur.

Réponses aux questions diverses de la commission du 14 avril 2016 et aux questions des élus de l'opposition.

Dans la "liste des travaux" présenté lors de la dernière réunion des paragraphes étaient incomplets. Ci-dessous les paragraphes complets.

Page 15 (École du village)

Les contraintes pour réaliser des travaux de mise en place d'un ascenseur sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'un élévateur de personnes à mobilité réduite permettant d'accéder au niveau non desservi par ascenseur. Cet équipement devra être d'usage permanent et respecter les normes en vigueur (NF 82-222 et NF XP 82-261). La dérogation devra faire figurer les modalités de **fonctionnement de l'appareil et le contrat d'entretien prévu Attention : les exigences de résistance au feu entre les niveaux devront être respectées (voir règlement de sécurité incendie).**

¹Accueil de loisirs sans hébergement

- (Dérogation : Impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ou en raison de difficultés liés à ces caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés)

Page 7 Hôtel de ville

Remplacer le revêtement des sols -ou- murs - ou plafonds

(Commentaire : Remplacer le tapis existant par un tapis sans trous et sans gêne ou risque) / Corps d'état : Aménagement et équipements intérieurs

Rue pasteur

Le conseil départemental a modifié les trottoirs de la rue Pasteur.

Élargissement et prolongement (jusqu'au poney club) du trottoir coté ville au détriment du trottoir coté hôpital Jacques Arnaud.

Le trottoir coté ville n'est pas totalement utilisable par les PMR, rétrécissement et poteaux.

Ce constat à été fait lors de la réception des travaux. La création de bateaux pour éviter ces rétrécissements entraînerai la responsabilité du conseil départemental en cas d'accident d'où sont refus.

Débordement des végétaux

De nombreux trottoirs ne sont pas praticables à cause de débordement de végétaux et de voiture en stationnement.

En 2016, c'est 245 PV pour stationnement interdit, dont

40 pour stationnement sur trottoir

10 pour stationnement sur passage piéton

15 pour stationnement sur place CIG/CIC

90 lettres de distribuées pour des haies à tailler

Liste des ERP

La liste des ERP est remise aux participants (annexe),

Les commerçants sont sensibilisés à accessibilité, mais le montant des frais à engager est trop important par rapport à leurs recettes.

Concernant la commune, nous avons supprimé tous les ressauts au niveau des entrées lors de la réfection de la place Vauban et nous avons incité France Habitation à faire de même allée de la Gare, ce qui à été fait.

Ad'AP

Ville de Bouffémont

Point sur les travaux

réalisés en 2016

Sommaire

2016 (40 752 € TTC*)	3
Groupe scolaire des Hauts Champs (7 860 € TTC*).....	3
École du Village (7 344 € TTC*).....	4
Groupe scolaire du Trait d'Union (8 772 € TTC*).....	6
Hôtel de ville (3 504 € TTC*).....	8
Espace Eiffel (2 112 € TTC*).....	9
ALSH élémentaire (4 272 € TTC*).....	10
Maison de la Petite Enfance (360 € TTC*).....	11
Ancienne crèche (3 600 € TTC*).....	11
Église (540 € TTC*).....	12
ALSH Maternel (240 € TTC*).....	12
Centre Culturel (1 728 € TTC*).....	13

2016 (40 752 € TTC*)

Groupe scolaire des Hauts Champs (7 860 € TTC*)

Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)	(Primaire) Escalier d'accès au préau (Côté marche)	L'ensemble des problèmes d'accessibilité est pris en compte dans la création de 2 classes pour l'école élémentaire, 2 classes pour l'école maternelle, l'agrandissement du restaurant scolaire et la réorganisation de la cuisine. Fin des travaux fin 2017
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme à NF P 98-351 - (Léger)		
Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)		
Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. - (Lourd)	(Primaire) Porte d'accès au préau (côté rampe et marche)	
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)		
Créer une rampe avec une pente d'au plus 6% sur 10 m, d'au plus 8% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m.	(Primaire) Rampe d'accès au préau	
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	(Primaire) Accès au préau	
Créer une rampe avec une pente d'au plus 6% sur 10 m, d'au plus 8% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m.	(Primaire) Portail d'accès à la cour de récréation.	
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	(Primaire) Escaliers d'accès à l'étage	
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche - (Léger)		
Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)		
Poser une signalisation adaptée (symbole international du handicap) - (Léger)	(Maternelle) Bureau direction	

École du Village (7 344 € TTC*)

Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	Extérieur	En commande
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier d'accès à l'école et escalier d'accès à l'étage	En commande
Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)		En commande
Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)		En commande
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensile, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)		En commande
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	Porte d'entrée à l'école élémentaire	En commande
Arrondir le bord du ressaut qui doit avoir une hauteur d'au plus 2 cm ou créer un chanfrein sur toute sa hauteur d'une pente inférieure ou égale à 33% sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)		Demande devis
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	Porte d'accès à l'école maternelle	En commande
Créer une rampe permanente. Le plan incliné présente une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m (ou d'au plus 10% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m) avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut. L'empiètement temporaire de la rampe sur la voirie publique peut nécessiter une permission de stationnement par la municipalité. - (Lourd)	Entrée périscolaire	En étude
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du		En commande

fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)		
Modifier la signalétique indiquant les sorties usuelles. La signalétique est différente de celle des issues de secours. - (Léger)	Dans tout l'établissement	En commande

Groupe scolaire du Trait d'Union (8 772 € TTC*)

Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	(Primaire)Cheminement entre le portail d'entrée et la porte d'accès à l'école	En commande
Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	(maternelle) Cheminement entre le portail et l'entrée de l'école	En commande
Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)	Restaurant Scolaire Escaliers extérieurs donnant accès à la cantine	En commande
Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)		En étude
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensile, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)		En étude
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme à NF P 98-351 - (Léger)	Restaurant Scolaire Escalier intérieur sur le sur le cheminement entre l'école maternelle et la cantine	En commande
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensile, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)		En commande
Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)		En commande
Arrondir le bord du ressaut qui doit avoir une hauteur d'au plus 2 cm ou créer un chanfrein sur toute sa hauteur d'une pente inférieure ou égale à 33% sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)	(Primaire)Cour de récréation	En étude
Poser une contremarche de 10 cm de haut avec un contraste par rapport à la marche - (Léger)	(Primaire)Escaliers d'accès à la cour de récréation	En étude
Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensile, rigide, différenciée de la paroi et se		Demande devis

prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)		
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme à NF P 98-351 - (Léger)	Restaurant Scolaire Escaliers extérieurs donnant accès à la cantine	En étude
Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)		En étude

Hôtel de ville (3 504 € TTC*)

Remplacer le revêtement des sols -ou- murs - ou plafonds - (Léger)	Entrée principale	En commande
Déplacer le dispositif d'accès à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et à une distance supérieure de 0,40 m d'un obstacle. Il doit être situé au droit d'un espace d'usage, horizontal au dévers près de 3%, de 1,30 x 0,80 m et d'un espace de manœuvre demi-tour, horizontal au dévers près de 3%, d'un diamètre d'au moins 1,50 m. - (Léger)		2017
Poser un marquage au sol avec pochoir représentant le symbole international de l'handicap repérant la place de stationnement adaptée - (Léger)	Stationnement à l'extérieur	fait en 2015
Poser un panneau de signalisation et d'orientation - (Léger)	Extérieur	fait
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier intérieur	Voir accès public ?
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier d'accès au bâtiment	En étude
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier extérieur donnant accès à la salle des mariages	En étude
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Entrée salle des mariages	Demande devis
Réaliser un chanfrein avec une pente d'au plus 33 % sur la hauteur d'un ressaut inférieur ou égal à 4 cm - (Lourd)		Demande devis
Remplacer le revêtement des sols -ou- murs - ou plafonds - (Léger)		En commande

Espace Eiffel (2 112 € TTC*)

Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier extérieur	Demande devis voir bailleur
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensile, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)		Demande devis voir bailleur
Poser un panneau de signalisation et d'orientation - (Léger)	Cheminement extérieur	Demande devis
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)		Demande devis
Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Sanitaire adapté	En commande
Modifier la hauteur de la barre d'appui. Elle doit être à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m du sol. Elle comporte une partie horizontale pour le transfert et une partie oblique aidant au relevage. - (Léger)		2017
Modifier la signalétique indiquant les sorties usuelles. La signalétique est différente de celle des issues de secours. - (Léger)	Circulations intérieures	En commande

ALSH élémentaire (4 272 € TTC*)

Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Cheminement pour accéder à l'aire de jeux	Demande devis
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)	Entrée principale	Programmé 12/2016
Remplacer ou modifier au moins un équipement pour le rendre accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. L'équipement nécessitant de voir, lire, entendre ou parler et les commandes sont à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 d'un obstacle. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage. - (Léger)	Cuisine	
Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage - (Léger)		
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escalier d'accès au bureau de la direction	Interdit au public Déplacé en maternelle
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensile, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)		Interdit au public Déplacé en maternelle
Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarche et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Escaliers d'accès aux sanitaires	Fait
Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensile, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation. - (Léger)		Fait
Modifier la signalétique indiquant les sorties usuelles. La signalétique est différente de celle des issues de secours. - (Léger)	Circulations intérieures	En cour

Maison de la Petite Enfance (360 € TTC*)

Poser une signalisation adaptée (symbole international du handicap) - (Léger)	Sanitaire adapté	Programmé 12/2016
Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment - (Léger)		Programmé 12/2016
Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)		Programmé 12/2016
Déplacer ou supprimer l'obstacle afin d'élargir le cheminement afin que sa largeur soit d'au moins 1,20 m. En cas de rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, sa largeur est d'au moins 0,90 m. - (Léger)	Circulation intérieure jusqu'au bureau de la direction	
Réfection du revêtement extérieur - (Léger)		En commande
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)	Devant l'entrée principale	Programmé 12/2016

Fin des actions de mise en conformité, pour cet établissement.

Ancienne crèche (3 600 € TTC*)

Créer un cabinet d'aisances accessible - (Lourd)	Rez-de-chaussée	Fait
--	-----------------	------

Église (540 € TTC*)

Arrondir le ressaut (si sa hauteur inférieure ou égale 2 cm) ou créer une petite rampe avec une pente d'au plus 33 % sur une hauteur d'au plus 4 cm. - (Lourd)	Entrée principale	Attente devis
Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm - (Léger)		En commande
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)		En commande
Déplacer ou supprimer l'obstacle afin d'élargir le cheminement afin que sa largeur soit d'au moins 1,20 m. En cas de rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, sa largeur est d'au moins 0,90 m. - (Léger)	À l'intérieur de l'église	

Fin des actions de mise en conformité, pour cet établissement.

ALSH Maternel (240 € TTC*)

Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Sanitaire adapté	Fait Pose de 2 barres de tirage
Poser une signalisation adaptée (symbole international du handicap) - (Léger)		Fait
Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment - (Léger)	Circulation intérieure	Programmé 12/2016

Fin des actions de mise en conformité, pour cet établissement.

Centre Culturel (1 728 € TTC*)

Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du parc de stationnement - (Léger)	Parking extérieur	Conditions climatiques
Poser un marquage au sol avec pochoir représentant le symbole international du handicap repérant la place de stationnement adaptée - (Léger)		Fait
Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352. - (Léger)	Depuis le parking extérieur jusqu'à l'entrée du bâtiment	Programmé
Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants. - (Léger)	Entrée principale	En commande
Remplacer le tapis existant par un tapis présentant une dureté adapté au passage du fauteuil roulant et fixe ou rectifier le cadre de réservation pour ne pas créer un ressaut de plus de 2 cm - (Léger)		En commande
Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes - (Léger)	Sanitaire homme	Programmé
Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment - (Léger)	Sanitaires	Fait pose de 2 signalisations dans le couloir
Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	Sanitaire homme et femme	Fait Pose de 6 Pictogrammes sur portes
Remplacer ou modifier au moins un équipement pour le rendre accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. L'équipement nécessitant de voir, lire, entendre ou parler et les commandes sont à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 d'un obstacle. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage. - (Léger)	Vestiaires homme et femme	Dépose d'un équipement